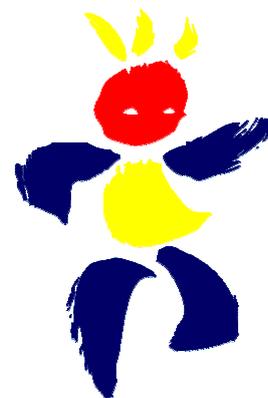


le bulletin

du SNUipp-FSU  26



Année scolaire 2014-2015 Bulletin n°357 Déposé le 23 mars 2015

Dispensé de timbrage Valence CTC

SNUipp-FSU de la Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet
26000 VALENCE

Tél : 04 75 56 77 77
Fax : 04 75 56 00 56
Internet : <http://26.snuipp.fr>
E-mail : snu26@snuipp.fr



ETIQUETTE

EDITO

Le spectre du fascisme montant dispense nos dirigeants de discuter du fond. Ainsi, les voit-on se parer des plus belles intentions du monde, fixant chaque jour de nouvelles priorités assignées à l'école : lutte contre le harcèlement, défense de la laïcité, sensibilisation au développement durable, maîtrise effective de la langue, ... Mais pensent-ils vraiment que nous sommes dupes ? **Qui peut encore croire que l'école de la République a les moyens de poursuivre l'objectif d'émancipation de tous ?**

Là où l'école devait « se refonder », elle parvient tout juste « à résister », notamment grâce à l'implication de ses personnels. Mais l'édifice ne peut être tenu par les seuls acteurs de terrain qui subissent les effets de la crise économique, mais aussi de la crise politique, sociale et culturelle qui traverse notre société.

Les enseignants sont amenés de plus en plus à faire classe avec des élèves en situation de handicap, présentant des troubles spécifiques et/ou confrontés à des situations sociales particulièrement préoccupantes ... Et face à cela, l'institution scolaire leur propose essentiellement d'adapter leur pédagogie, de différencier, de faire du transversal et d'utiliser un arsenal d'acronymes (PPRE, PAP, PPS, PAI, ...) consistant à formaliser leur pratique sur de petits papiers. **Quelle révolution !**

Si l'art de la pédagogie peut répondre à la majorité des besoins des élèves, on ne peut évincer la nécessaire question des moyens. D'une part, **des moyens pour que cette pédagogie puisse se déployer véritablement** (formation, effectif, temps de travail, ...), d'autre part, **des moyens spécifiques lorsque cette pédagogie ne suffit plus** (RASED, enseignants spécialisés, ...).

Or, qu'en est-il dans notre département ? Le compte rendu de la dernière CAPD, en page 3 de ce bulletin, en dit long sur le pauvre état des RASED. Le remplacement quant à lui est toujours aussi catastrophique. Quant à la trentaine de postes prévus pour la Drôme en 2015-2016, elle ne suffira pas à entraîner une baisse sensible des effectifs par classe. **Ainsi, les bonnes intentions dans les discours ne se traduiront pas encore dans les faits.**

C'est sur ce fond d'austérité et d'une réforme des rythmes qui a totalement perdu de vue l'intérêt des élèves, que les conditions de travail des enseignants se dégradent, que leurs salaires restent gelés et que leur conscience professionnelle est mise à mal.

Dans ce contexte, la grève interprofessionnelle du jeudi 9 avril prochain paraît incontournable. Il en va de même pour la participation aux prochaines RIS organisées par le SNUipp-FSU les 1^{er} et 8 avril prochains et au stage FSU du 21 mai autour de la laïcité.

Ne baissons pas les bras, restons mobilisés. Même La Fontaine le disait : « *Patience et longueur de temps, Font plus que force ni que rage* ».

Sophia CATELLA, Yoann CHAUVIN
Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 26

SOMMAIRE

- p 1 : Édito
- p 2 : Mouvement - Permutations - Calendrier
- P 3-4 : CAPD du 13 mars : compte-rendu
- p 4 : Abus de pouvoir
- P 5-6 : Bulletin de syndicalisation
- P 7 : Remplacement : une situation catastrophique
- p 8 : Préparation carte scolaire - Grève du 9 avril

LE MOUVEMENT : C'EST POUR BIENTÔT...

Un site dédié au mouvement

Toutes les informations utiles, les liens, les barèmes nécessaires l'année passée pour obtenir tel ou tel poste, calculer son barème... Un espace personnel qui vous permet de fournir toutes les informations nécessaires aux représentants des personnels et d'échanger directement en posant vos questions...

e-mouvement.snuipp.fr/26

NOUVEAU

Vœux géographiques

Comme l'année dernière, grâce aux négociations engagées avec l'Administration lors des groupes de travail, vous pouvez ne demander que **4 vœux géographiques**.

Conséquence : vous pourrez postuler sur une seule zone car, pour chacune d'entre elles, on peut faire 4 vœux : élémentaire, maternelle, TR Brigade et TRS.

**OUVERTURE
DU SERVEUR
21 AVRIL**

Permanences :

Comme chaque année, le SNUipp-FSU 26 assurera des permanences pendant les congés scolaires : **les 22, 23 et 24 avril de 9h à 12h**. Appelez-nous, venez nous rencontrer, nous répondrons à toutes vos interrogations.

LES PERMUTATIONS

Les résultats des permutations informatisées sont connus depuis lundi 09 mars. Cette année, **43 enseignants intègrent notre département** pour la rentrée 2015 par cette voie (sur 177 demandes). Ces personnels vont pouvoir participer au mouvement. **21 collègues quittent la Drôme** sur les 41 demandes. 20 n'ont donc pas obtenu satisfaction.

Seconde possibilité pour changer de département

La phase manuelle

Pour les enseignants qui n'ont pas obtenu satisfaction, trop nombreux encore cette année, va débiter la phase manuelle. C'est la phase des demandes d'inéat (pour intégrer un département) et d'exéat (pour quitter son département). On parle de phase manuelle car il s'agit de dossiers à renvoyer à la DSDEN de son département pour une étude des situations en CAPD.

Chaque département publie sa circulaire où sont précisées les dates limites de retour. Pas de panique, il est toujours possible de formuler une demande en dehors de ces dates, la mutation d'un(e) conjoint(e) n'est pas toujours connue à ce moment-là.

Qui est concerné ?

Tous les enseignants qui souhaitent quitter la Drôme pour intégrer un autre département, qu'ils aient ou pas, participé à la phase informatisée.



ATTENTION : des changements de département peuvent se faire après la rentrée. Il se peut en effet que vous n'ayez pas la réponse à l'issue de cette CAPD, rien n'est perdu : l'IA- DASEN peut réserver des avis jusqu'en septembre.

La démarche

A partir des modèles de courriers, que vous trouverez sur le site du SNUipp-FSU 26, rédigez manuellement votre demande en joignant les pièces justificatives. Et envoyez le tout à la DSDEN de la Drôme en fonction des dates limites de réception du département demandé. **Ce sont les services de la DSDEN de la Drôme qui transmettent les demandes d'inéat.**

Bien penser à envoyer un double de sa demande aux délégués SNUipp-FSU 26 du personnel mais également à ceux du département demandé.

Les résultats

La CAPD se tient en général fin juin. A ce stade, des demandes peuvent recevoir un avis favorable, les autres resteront en suspens jusqu'à la rentrée. L'an passé, tous les exéat avaient été accordés (17 demandes) ; un seul enseignant en revanche, a pu intégrer la Drôme, contrairement aux années antérieures où traditionnellement, un nombre conséquent de collègues y parvenait par ce biais.

CALENDRIER

30 Mars : Groupe de travail carte scolaire
1er avril : RIS Néo spéciale mouvement à Valence
7 avril : CTSD : Carte scolaire
8 avril : CDEN

8 avril : RIS Montélimar, Valence, Romans
+ RIS Néo spéciale mouvement à Allan
Du 21 avril au 4 mai : Serveur mouvement ouvert
28 mai : CAPD mouvement

CAPD DU 13 MARS

Deux points à l'ordre du jour de cette CAPD : la liste d'aptitude des directeurs d'école et les départs en stage CAPA-SH.

Liste d'aptitude des directeurs d'écoles

Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont acté positivement l'inscription de tous les personnels faisant fonction cette année, si tant est qu'ils en avaient fait la demande. Ils sont intervenus sur les modalités d'affectation de ces personnels pour redemander leur poste lors du mouvement, et ainsi être éventuellement nommés à titre définitif l'an prochain.

Deux cas de figure :

- Soit le poste n'a pas été attribué, faute de demande, lors du mouvement 2014, ainsi le collègue qui a obtenu le poste à titre provisoire a une priorité absolue pour ce poste s'il le demande en vœux n°1. Sont également concernés, les postes obtenus au mouvement à titre provisoire par des collègues qui n'étaient pas inscrits sur la liste d'aptitude de directeur ;

• Soit le poste ne pouvait pas être attribué car il était non accessible lors du mouvement 2014 (ou bien obtenu par un collègue qui l'a quitté ensuite), auquel cas le collègue qui a obtenu le poste à titre provisoire bénéficiera d'une bonification de 15 points pour ce poste s'il le demande en vœu n°1. Quatre collègues sont concernés par cette mesure sur le département.

Les collègues qui ont fait leur demande d'inscription sur liste d'aptitude mais qui n'occupaient pas de poste de direction à titre provisoire cette année, devaient remplir les conditions suivantes : avoir deux ans de service, avoir un avis favorable de leur IEN et avoir un avis favorable de la commission.

Sur les 22 demandes, les délégués SNUipp-FSU du personnel sont intervenus en vain pour défendre les trois collègues qui ont essuyé un avis défavorable de leur IEN et de la commission.

Départ en stage CAPA-SH

Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont rappelé que depuis 2008, **la Drôme avait perdu près de la moitié des postes E et les ¾ des postes G**. Ils ont insisté sur la nécessité que les discours volontaristes du gouvernement, pour la restauration des RASED, depuis 2012 se traduisent enfin dans les actes sur le terrain.

- Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont refait le triste constat que le nombre de départs en **formation E** parvenait à peine à compenser les départs en retraite et qu'ainsi, le nombre de postes E resterait constant encore cette année à moins que des grands bouleversements n'interviennent en carte scolaire ! Ainsi, cette année, **l'IA-DASEN a donc acté trois départs en E alors qu'il y avait 7 demandes**. Ces 3 départs en formation ne compensent que les 3 départs à la retraite prévus.

- Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont ensuite dénoncé la situation des postes **option G** dans la Drôme, indiquant qu'à terme, ces postes ne pouvaient que disparaître puisque, encore une fois cette année, **la seule demande de départ en formation G avait été rejetée**, pour absence de centre de formation dans l'académie mais également des raisons budgétaires. Il ne reste à ce jour que 3 postes G dans le département !

- Concernant l'**option F**, deux départs pour deux demandes ont été actés. Selon l'IEN ASH, il resterait 17 enseignants non formés pour cette option.

- Pour les départs en formation **option D**, une seule demande est parvenue à la DSDEN et acceptée. L'IA-DASEN a indiqué qu'elle avait prévu quatre départs dans cette option et qu'un nouvel appel à candidature allait être publié. Les délégués SNUipp-FSU des personnels ont demandé qu'en cas de nouvelles candidatures insuffisantes dans cette option, les moyens soient transférés pour abonder les demandes de départ en option E.

- Pour ce qui est de l'**option C**, seul un départ a été accepté pour deux demandes alors que les besoins sont conséquent entre les départs à la retraite et les postes vacants.

Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont demandé à avoir le nombre de postes occupés dans notre département par des collègues non-formés, pour chaque option, ce qui donne en clair le nombre de départs nécessaires. L'IEN ASH n'a pas été en mesure de nous communiquer tous ces chiffres mais s'est engagé à le faire.

Maintenant, pour partir effectivement en stage, les collègues dont la candidature a été retenue, vont devoir participer au mouvement, demander un poste dans leur option et surtout l'obtenir. Si ce n'était pas le cas, ils ne pourraient prétendre à la formation. Dans le cas de l'option E, les services de la DIPER feraient appel aux autres personnels inscrits sur la liste et ayant obtenu un avis favorable (ce qui est le cas des 4 autres PE).

Questions diverses

Récupération vendredi ascension

Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont renouvelé leur demande d'une information claire dans toutes les circonscriptions. Il n'y a pas pour l'IA-DASEN de difficulté qui soit remontée. Le point sera fait lors du prochain conseil d'IEN. N'hésitez donc pas à interpeller votre IEN si la particularité des horaires de votre école ne permettait pas un rattrapage cohérent.

Point sur le retour des rapports d'inspection

Nous avons interrogé l'IA-DASEN sur l'état des retours, qui doivent selon les textes, se faire dans un "délai raisonnable"... Elle nous a indiqué en être à ceux de décembre 2014 et travailler à l'amélioration des délais.

Suite p.4

Questions diverses

- Temps partiel annualisé.

Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont demandé à nouveau de permettre aux collègues nommés sur un poste à titre provisoire d'avoir la possibilité de demander cette modalité. L'administration ne souhaite pas généraliser cette possibilité car cela pourrait entraîner des nominations "hors barème" pour des raisons d'organisation des services. Par contre, s'il est possible de répondre à une demande sans préjudice pour personne, elle sera examinée.

- Organisation des temps partiels.

Les délégués SNUipp-FSU du personnel demandaient que cette année, on puisse en amont, dire aux collègues avant le départ en congé s'ils vont travailler plutôt en début ou en fin de semaine. Plus largement, le SNUipp-FSU demande qu'on fasse remonter au ministère les difficultés qu'engendrent les résultats tardifs du CRPE. Pour l'IA-DASEN, les services de la DSDEN ont en tête cette problématique qui engendre ces contraintes.

- TR : journée de grève et temps de travail hebdomadaire.

Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont interrogé l'IA-DASEN sur le temps de travail pris en compte lors d'une journée de grève d'un personnel TR.

La réponse est assez claire : c'est l'horaire du jour concerné qui s'applique. Soit le TR est en remplacement à la semaine et c'est l'horaire de l'école qui s'applique, soit il est dans son école de rattachement et c'est l'horaire de cette dernière qui est pris en compte.

- **Tenue d'un groupe de travail concernant la simplification des tâches administratives et d'un conseil de formation.** L'IA-DASEN nous indique qu'un calendrier va nous être transmis très prochainement.

- Autorisation d'absence sans traitement.

Les délégués SNUipp-FSU du personnel interrogent la DASEN sur les réponses qui seront apportées aux demandes de 3 collègues qui ont vu, sous la gouvernance précédente, leurs demandes d'autorisation d'absence accordées sans traitement (ce qui a eu comme autre conséquence la déduction d'une journée d'AGS et donc pour certains collègues de ne pas être promus) alors que les motifs et raisons invoqués auraient dû entraîner, selon les délégués SNUipp-FSU du personnel, une autorisation d'absence avec traitement. A nouveau, un cas d'autorisation d'absence accordée à la demi-journée sans traitement alors que l'enseignante a assuré son service le matin. Le SNUipp-FSU a fourni des informations complémentaires. L'IA-DASEN s'est engagée à regarder les situations.

- Procédure de validation des PES alternants.

Les délégués SNUipp-FSU du personnel indiquent que tous les collègues n'ont pas eu la même information ; pourtant nous avons compris qu'il s'agissait d'une formation avec cadrage académique.

L'IA-DASEN nous rappelle que le cadrage académique indique un nombre de visites compris entre 2 et 4. Les PEMF sont en charge de ces visites (des conseillers pédagogiques n'intervenant qu'en renfort). Les besoins des stagiaires nécessitent une adaptation en fonction de leurs besoins. La visite de l'IEP sera systématique dans le cas où il y aura la nécessité d'un accompagnement renforcé en cours d'année, pour toute difficulté identifiée.

Les délégués SNUipp-FSU 26 du personnel

ABUS DE POUVOIR

Quand notre ancien IA prenait des décisions illégales ...

Le Tribunal Administratif de Grenoble, par une décision du 10 décembre 2014, a annulé deux décisions de notre ancien Inspecteur d'Académie, actuellement en poste en Haute-Savoie, décisions prises en juillet et octobre 2011. Cette annulation, devenue définitive puisque le rectorat n'a pas interjeté appel, fait droit à la requête déposée par un de nos collègues qui contestait une décision de notation.

Il faut dire que cette décision avait de quoi surprendre : alors que le rapport d'inspection ne notait que des points positifs, la note attribuée avait pour unique conséquence d'exclure notre collègue du tableau d'avancement à la Hors Classe, promotion qu'il était sûr d'obtenir sans être inspecté, grâce au correctif des notes anciennes.

Etait-ce un hasard si cet enseignant était délégué du personnel ? Etait-ce un hasard si deux autres délégués du personnel ont failli connaître les mêmes déboires quant à leur notation ? Rappelons que cela se passait durant les heures difficiles de la législature précédente pendant laquelle il a fallu non seulement constater des reculs dévastateurs dans nos conditions de travail, mais également supporter le mépris de notre hiérarchie.

Nous ne saurons jamais si la décision annulée était entachée de discrimination syndicale, le juge administratif ne se prononçant pas sur ce point. Il a simplement constaté que « l'autorité administrative a entaché sa décision d'une erreur manifeste d'appréciation » en attribuant une note aussi basse au regard du rapport d'inspection, annulant aussi du même coup le refus méprisant en réponse au recours gracieux déposé par notre collègue. En clair, le Tribunal Administratif a rappelé à notre cher ex-Inspecteur d'Académie que, même s'il dispose d'un pouvoir discrétionnaire, cela ne lui donne nullement le droit d'en faire un usage abusif.

Sachant que tout agent de l'Etat est passible de sanction lorsqu'il est prouvé qu'il a commis une faute administrative, nous osons espérer que notre ministère saura se montrer dissuasif pour éviter la récurrence...



Le conseil syndical



Se syndiquer est un acte de solidarité!
Une démarche individuelle au service du collectif.

NOM : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :/...../.....
Tél fixe : Tél portable* :
E-mail perso* :

* nécessaire pour l'envoi « instantané » d'informations concernant la carrière

Adresse personnelle :

Ville et établissement d'exercice :

- | | | | | |
|--|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Professeur des Ecoles | <input type="checkbox"/> Instituteur | <input type="checkbox"/> PEGC | <input type="checkbox"/> Retraité(e) | <input type="checkbox"/> AVS/EVS |
| <input type="checkbox"/> Adjoint(e) | <input type="checkbox"/> Directeur(trice) | <input type="checkbox"/> Etudiants | <input type="checkbox"/> P.E. Stagiaire (PES) | <input type="checkbox"/> Enseignant en ASH |
| <input type="checkbox"/> Temps partiel:% | <input type="checkbox"/> Congé parental | <input type="checkbox"/> En disponibilité | <input type="checkbox"/> En congé formation | <input type="checkbox"/> CLD, CLM |

ÉCHELON :

COTISATION : euros (Voir tableaux au verso)

POUR VOUS SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU 26 : 3 FORMULES POSSIBLES

Cocher la formule choisie

- Le paiement par chèque (de 1 à 4)** à l'ordre du SNUipp-FSU 26. Envoyez votre bulletin de syndicalisation accompagné du ou des chèques (merci d'indiquer la date d'encaissement au dos) à la section départementale ou à un des trésorier de secteur. **Mon choix : nombre de chèques :**
- Le paiement par prélèvement automatique (de 1 à 4 fois d'avril à juillet).** Envoyez votre bulletin de syndicalisation accompagné de l'autorisation de prélèvement signée et d'un RIB à la section départementale ou à un des trésorier de secteur. **Mon choix : nombre de prélèvements :**
- Le paiement en ligne sur <https://adherer.snuipp.fr/26>**

66% de la cotisation sera récupéré par déduction ou crédit d'impôts

Le SNUipp-FSU utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (le bulletin départemental, Fenêtres sur cours, le SNUnet ...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière, auxquels il a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp-FSU 26 à faire figurer ces informations dans les fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à la section.

JE ME SYNDIQUE AU SNUIPP-FSU 26 AFIN DE CONTRIBUER :

- à la défense des intérêts des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (*Fédération Syndicale Unitaire*)

Date :/...../..... Signature :

- Je souhaite être référent SNUipp-FSU 26 sur mon école.**
- Je souhaiterais m'investir dans l'activité syndicale du SNUipp-FSU.**

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS, PLUS EFFICACES...

SYNDIQUEZ-VOUS !

En se syndiquant au SNUipp-FSU, nous nous donnons collectivement les moyens d'agir, d'informer, de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. En adhérant, nous rendons possible l'information détaillée et régulière à l'occasion de chaque rendez-vous paritaire. En se syndiquant, nous garantissons la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement et nationalement.

Devenir adhérent, c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

LES COTISATIONS

Montant des cotisations en euros * cotisation après déduction			
Échelon	Instituteur adjoint	PE adjoint	PE hors classe
1		106 (35)*	
2		112 (38)*	
3		125 (42,50)*	
4		142 (48)*	207 (70)*
5	123 (42)*	147 (50)*	224 (76)*
6	126 (43)*	150 (51)*	239 (81)*
7	129 (44)*	160 (54)*	252 (86)*
8	135 (46)*	172 (58)*	
9	141 (48)*	184 (63)*	
10	150 (51)*	196 (67)*	
11	165 (56)*	211 (72)*	

Autres fonctions: suppléments de cotisations	
Directeur	ASH: + 5€
2 à 4 classes : + 5€	PEMF, CP : + 5€
5 à 9 classes : + 10€	CPC : + 5€
≥ 10 classes : + 15€	
SEGPA/EREA : +20€	

Situations particulières
Disponibilité, congé parental, CLM... = 78€ (part nationale)
Temps partiels = au prorata de la quotité (minimum 78€) + 20€
M1, AVS, EVS = 36€
Retraités = 96€
Non-imposable = 2/3 de la cotisation (minimum 78€) (uniquement sur présentation d'un avis de non-imposition)
PEGC (Classe normale, Hors classe ou classe exceptionnelle) = indice x 0,31

LES TRÉSORIFIERS DE SECTEUR

Secteur de Crest	Alain BATIE - École maternelle A. Pierjean 26400 Crest
Secteur de Montélimar	Jean-Pierre BARTHELEMY - IME Château de Milan Route de Sauzet 26200 Montélimar
Secteur de St Paul/Pierrelatte	Danielle ANDRE - École maternelle Le Resseguin 26130 St Paul Trois Châteaux
Secteur de Romans	Jacques GIRARD - 845, rue du Tram 26600 Granges les Beaumont

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

A réception du formulaire, le SNUipp-FSU 26 se charge des opérations nécessaires.

Nombre de prélèvements choisis : 1 - 2 - 3 - 4

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA-CORE

J'autorise L'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Paiement récurrent

Référence unique Mandat (réservée au créancier) :

DEBITEUR
NOM- Prénom :
Adresse :
.....
CP : Ville :

CREANCIER
SNUipp-FSU 26
Maison des syndicats, 17 rue Georges Bizet
26000 VALENCE
IDENTIFIANT SEPA : FR05ZZZ146196

COMPTE A DEBITER
IBAN : <input style="width: 100%;" type="text"/>
BIC : <input style="width: 100%;" type="text"/>

Fait le A

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A renvoyer complété et signé, au SNUipp-FSU 26 ou à un trésorier du secteur, en joignant obligatoirement un RIB

La reconduction des prélèvements est automatique d'une année sur l'autre, sauf avis contraire de votre part, en fin d'année scolaire.

REEMPLACEMENT : UNE SITUATION CATASTROPHIQUE...

Cela fait plusieurs mois que de nombreuses demi-journées d'absence ne sont plus remplacées, même pour des absences prévues à l'avance ou consécutives. **Le nombre de journées non remplacées explose** et les conséquences de cette situation sont insupportables pour tous :

- les collègues présents sont contraints d'accueillir tous les jours dans leur classe des élèves plus nombreux, entraînant ainsi une désorganisation de leur propre classe et une fatigue accrue pour eux et leurs élèves ;
- certains directeurs, trop mal à l'aise en viennent à assurer le remplacement sur leur temps de décharge, au détriment des missions de direction déjà bien chargées ;
- des stages de formation continue sont annulés par manque de remplaçants ;
- l'enseignement n'est plus assuré pour les élèves dont l'enseignant est absent entraînant la culpabilisation de ce dernier. Certains reviennent même avant la fin de leur arrêt de travail...

Ce problème semble récurrent dans tous les départements. Quand nous interrogeons les IA-DASEN sur ce sujet, la réponse est toujours la même : c'est une histoire de pic saisonnier. Les acteurs sur le terrain se rendent bien compte que c'est toute l'année que le **remplacement pose problème**.

Dans la Drôme, comme ailleurs, les IEN gèrent avec les trop faibles moyens à leur disposition. La mode est au « **saupoudrage** » sur la semaine : un remplaçant peut être amené à se déplacer sur cinq écoles différentes la même semaine pour limiter les « risques d'insurrection parentale » !

Par manque de moyens, des TR ont même été nommés, cette année, pour compléter des temps partiels à l'année. Ils ne sont donc pas disponibles à la semaine, ce qui favorise d'autant plus ce « saupoudrage ». Deux circonscriptions ont même dû recruter un TR à pôle emploi. La refondation serait donc en marche !

La situation ne peut plus durer. Les collègues sont épuisés, les élèves n'ont plus de continuité dans les apprentissages. Il est temps que la question du remplacement soit au cœur des débats. La suppression des postes sous l'ère Sarkozy a entamé profondément les contingents de remplaçants. Aujourd'hui, nous en payons les frais. Des postes de TR doivent être créés dans le département, car c'est au quotidien que cela pèse sur tous les collègues.

Les enseignants absents doivent pouvoir être déculpabilisés de leurs absences et les autres classes de l'école doivent pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions.

Marion Vidal-Marachian

Nous mettons à votre disposition un outil pour informer les parents d'élèves dès le premier jour du non remplacement d'un collègue absent.

Aux parents d'élèves de l'école.....

Madame, Monsieur,

Un enseignant de l'école était absent et non remplacé ce jour. Les élèves de la classe concernée ont donc été accueillis dans les autres classes de l'école entraînant dans celles-ci un surnombre.

Ces modes d'accueil dans les classes détériorent de manière inacceptable les conditions d'apprentissage de tous les élèves (ceux accueillis et ceux des classes d'accueil) .

Il semble que la direction académique ne soit pas en mesure d'assurer le remplacement pour les jours suivants.

Afin d'obtenir un remplaçant, comme la continuité du service de l'Éducation l'exige, nous vous invitons à contacter :

⇒ **l'inspecteur/trice de circonscription M./Mme**
au

⇒ **le cabinet de Mme l'inspectrice d'académie, au 04 75 82 35 06,**
courriel : ce.dsden26-cabinet@ac-grenoble.fr;

Le

L'équipe enseignante

PRÉPARATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) est l'instance où les ouvertures et les fermetures de classes sont décidées. Ce CTSD nous avait été annoncé pour fin janvier, ce que nous avons relayé dans nos publications. **Le ministère ayant décidé de reporter tous les CTSD après les élections départementales, notre IA-DASEN a prévu cette réunion le 7 avril.** Nous allons donc y préparer la rentrée 2015 : les ouvertures, les fermetures et les blocages pour septembre 2015 y seront prononcés.

La DASEN, nous avait annoncé en CAPD qu'elle souhaitait organiser un **groupe de travail pour préparer la carte scolaire. Il se tiendra le 30 mars.**

Si vous pensez être soumis à des mesures de carte scolaire, ou si votre IEN a déjà pris contact avec votre école, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous connaissions au mieux la situation de votre école pour la défendre. Un mail vous a été envoyé pour vous connecter sur une interface facilitant le recensement de vos effectifs. Si vous souhaitez mettre toutes les chances de votre côté pour préserver votre école, contactez-nous.

Un blocage entraîne la fermeture d'une classe jusqu'au CTSD de rentrée où la situation est examinée en fonction des effectifs après comptage. L'école fait la rentrée avec une classe de moins. La fermeture peut être confirmée ou annulée. Afin d'éviter ce type de désorganisation, le SNUipp-FSU demande chaque année la tenue d'un CTSD avant les départs en congés d'été.

Fort de notre expérience, et pour le respect de l'équité et la transparence, le SNUipp-FSU 26 défendra chaque dossier qui lui sera soumis.

IMPORTANT : Un mail a été envoyé par le SNUipp-FSU 26 à chaque école, avec un lien direct pour compléter notre enquête rapide carte scolaire .

TOUS EN GRÈVE LE 9 AVRIL



Quand le pays va mal, c'est vers l'école qu'on se tourne, sommée de trouver des solutions. Et depuis janvier, la ministre de l'Éducation Nationale décrète une nouvelle priorité par semaine : numérique, laïcité, harcèlement, développement durable, évaluation... Une nouvelle priorité par semaine, **ça suffit !**

Dans le même temps, la prochaine carte scolaire va mettre en lumière des créations d'emplois insuffisantes pour l'école. Créations de postes, hausse des salaires : c'est le message que porteront les enseignants dans la rue le 9 avril, aux côtés des fonctionnaires et de l'ensemble des salariés du privé comme du public.

Car faire réussir tous les élèves, combattre l'échec scolaire, intégrer les élèves en situation de handicap, apprendre à vivre ensemble nécessite des moyens, **les discours et les incantations ne suffiront pas.**

Mieux d'école, ce sont d'abord des enseignants mieux reconnus, mieux formés et mieux payés, des élèves mieux encadrés et mieux accompagnés sur le chemin des apprentissages. Et ce n'est pas la situation aujourd'hui.

L'école mérite mieux

Les professeurs d'école doivent se contenter depuis trop longtemps de belles paroles. Comme l'ensemble des fonctionnaires, ils voient leur salaire figé depuis 2010 par le gel du point d'indice et voient leur pouvoir d'achat reculer. Il est plus que temps d'opérer un rattrapage par rapport à leurs collègues européens, de les rémunérer à la hauteur de l'importance de leur mission et de leur niveau de formation. Cela commence par un déblocage budgétaire permettant **l'alignement immédiat de l'ISAE sur l'ISOE et la création des postes à la hauteur des besoins,** notamment pour faire baisser les effectifs de classe.

L'école mérite mieux que l'austérité ! C'est le message que porteront les enseignants dans la rue le 9 avril, aux côtés de l'ensemble des salariés, pour exiger des choix politiques plus justes et plus efficaces.



Le **SNUipp-FSU, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC** est un syndicat affilié à la **Fédération Syndicale Unitaire.**



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU de la Drôme. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au :

SNUipp-FSU 26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26000 VALENCE.